

# Séance du Conseil Municipal

en date du

**23 novembre 2021**

*L'an deux mil vingt-et-un et le vingt-trois du mois de novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.*

*Présents : M. VALORGE René, Mme DECHAVANNE Céline, M. DEMURGER Jean-François, Mme FARABET Béatrice, M. BAIZET Patrick, Mme BAJARD Brigitte, Mme CARRENO Mercedes, Mme MATHOU Bénédicte, M. BALTHAZARD David, M. SIMON Pascal, Mme DUCROT Alexandra, M. SECCO Nicolas, Mme THEVENET Aurélie, M. DELANGLE Francis, Mme PEGUET Jennifer*

*Secrétaire de séance : Mme PEGUET Jennifer*

*Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des présents.*

## INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

René VALORGE procède à l'installation des membres du Conseil Municipal des Enfants élus le 21 octobre 2021 qui est constitué de 7 titulaires et 3 suppléants :

- Membres titulaires : BLANCHOD Eyia, BOMBOURG Roxanne, DECHAVANNE Gaspard, DELANGLE Aloïs, DELANGLE Louis-Augustin, PLASSARD Gabrielle, VALORGE Albane
- Membres suppléants : CAILLARD Roman, JULLIEN Lily, MAINARD Thaïs

René VALORGE les félicite pour leur engagement, les encourage à être force de proposition et à monter des projets. A chacun est remis une pochette avec des documents sur la citoyenneté, le rôle du conseil municipal, et un livre retraçant l'histoire du village.

### I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET DELEGATIONS DU MAIRE

#### ➤ *Délégation du Maire*

Par décision du Maire prise dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal, la commune a souscrit un nouveau contrat d'assurance des risques statutaires auprès du CIGAC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 selon les conditions suivantes :

- Agents CNRACL : Taux de cotisation 6 % avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire
- Agents IRCANTEC : Taux de cotisation 1,08 % avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire

Le contrat actuel souscrit auprès de SOFAXIS dans le cadre du contrat groupe du CDG42 a été résilié au 31 décembre 2021 en raison d'une importante augmentation des taux de cotisation et d'une diminution des garanties.

➤ *Comité Consultatif Déchets Ménagers*

Brigitte BAJARD fait le compte-rendu de la dernière réunion du Comité Consultatif « Déchets Ménagers » de Charlieu-Belmont Communauté. Elle précise que le Comité Consultatif propose un maintien du tarif de la RGI en 2022 pour les particuliers et une revalorisation du tarif pour les professionnels en déchetterie.

Elle présente les animations organisées dans le cadre de l'anniversaire des déchetteries de Belmont de la Loire et de Pouilly sous Charlieu, avec notamment la visite commentée des déchetteries par des élèves des écoles primaires du territoire.

➤ *Comité Consultatif Eau et Assainissement*

Céline DECHAVANNE relate la dernière réunion du Comité Consultatif « Eau et Assainissement » de Charlieu-Belmont Communauté au cours de laquelle a été étudié les budgets SPANC et Boues et les tarifs 2022. Elle indique qu'il n'y a pas d'augmentation prévue de la redevance SPANC en 2022, le budget étant équilibré. En revanche, le Comité Consultatif propose une augmentation d'environ 33 % de la redevance Boues, nécessaire à l'équilibre du budget. Elle explique que le budget boues va supporter d'importants investissements, notamment la création d'une nouvelle unité de traitement des boues à Pouilly, et subit également des surcoûts de traitement des boues liées au Covid. René VALORGE rappelle cependant que cette redevance avait été fortement diminuée en 2015, suite à la création de Charlieu Belmont Communauté et que le montant de cette redevance après augmentation sera au même niveau qu'il était avant sa diminution.

➤ *PCAET (Plan Climat Air Energie)*

Céline DECHAVANNE indique qu'elle a participé au groupe de travail PCAET de Charlieu-Belmont Communauté au cours duquel a été abordé l'aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique. Ce dispositif mis en place en 2021 a connu un fort succès. Il est proposé de renouveler ce dispositif en 2022, avec une aide à hauteur de 100 € qui pourrait être attribuée pour l'achat de tous types de vélo, à assistance électrique ou non.

Elle informe le Conseil Municipal de la création d'un Comité Jeunes ouvert aux collégiens et lycéens qui va travailler dans un premier temps sur la question du gaspillage alimentaire et le nettoyage de la nature.

Concernant les différents projets en cours sur le territoire, elle indique que des gonfleurs publics avec kits de réparations vélos vont être installés le long de la voie verte, et précise que le projet d'éco pâturage à Vougy a démarré avec des chèvres angoras. Elle évoque également le projet « entreprendre pour apprendre » qui existe déjà au lycée avec la création d'une mini-entreprise par les élèves et qui va être étendu aux classes de CM1-CM2.

➤ *ADMR entre Sornin et Rhodon*

Mercedes CARRENO précise qu'elle a assisté avec Patrick BAISET à l'Assemblée Générale de l'ADMR entre Sornin et Rhodon, dont le siège social est basé à St Denis de Cabanne.

Cette association regroupe 20 communes et emploie 66 salariés. Elle s'occupe de 27 personnes sur la commune.

Concernant le bilan financier, elle précise que celui-ci présente un petit déficit de 4 705 € sur un budget total de 1 680 0000 €.

Elle souligne également les difficultés de recrutement rencontrées par l'association.

## II. INTERCOMMUNALITE

### ➤ *Adhésion de Charlieu-Belmont Communauté au SCOT du Roannais*

René VALORGE indique au conseil municipal que suite au travail en cours depuis début 2021, les exécutifs des trois SCOT du Nord du département de la Loire, ainsi que les Présidents des cinq EPCI concernés, ont engagé une réflexion sur un projet de fusion des périmètres des dits SCOT afin d'assurer une mise en cohérence des questions d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements et d'environnement. Cette démarche a vocation à aboutir à l'extension du périmètre du SYEPAR avec l'adhésion de trois membres supplémentaires : la Communauté de Communes de Charlieu-Belmont Communauté, la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône et la Communauté de Communes des Vals d'Aix et d'Isable.

Aussi, en application de l'article L.5711-1 du CGCT et des articles L122-1 et suivants du Code de l'urbanisme un Syndicat Mixte pour le suivi et la mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale du Roannais, prenant la dénomination de « **Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Roannais** » sera constitué entre :

- La Communauté d'Agglomération Roannais Agglomération,
- La Communauté de Communes du Pays d'Urfé,
- La Communauté de Communes de Charlieu-Belmont Communauté
- La Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône
- La Communauté de Communes des Vals d'Aix et d'Isable.

Il précise que l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte de Cohérence Territoriale du Roannais nécessite l'accord des communes membres à la majorité qualifiée et invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette adhésion.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve l'adhésion de Charlieu-Belmont Communauté au Syndicat Mixte de Cohérence Territoriale du Roannais.

### ➤ *Dématérialisation des autorisations d'urbanisme : approbation des CGU*

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que le service commun ADS va permettre aux pétitionnaires de déposer des demandes d'autorisation d'urbanismes de façon dématérialisée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Pour cela un guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU) sera mis à disposition des usagers.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve les Conditions Générales d'Utilisation du GNAU pour la saisine par voie électronique.

## III. ADHESION AU SIG GEOLOIRE ADRESSES

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que la commune adhère au SIG Géoloire mis à disposition par le SIEL.

Il présente la proposition du SIEL pour la mise en place d'une plateforme cartographique pour le recensement des adresses du territoire nommée « GEOLOIRE ADRESSE », qui facilitera la mise à jour de l'adressage des locaux.

La mise à disposition de cette plate-forme est gratuite pour les communes déjà adhérentes à GéoLoire.

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la commune à GéoLoire Adresse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### **IV. VENTE DU LOT D RUE DU 8 MAI**

Céline DECHAVANNE rappelle que sur les 4 lots des terrains à bâtir situés rue du 8 Mai, seul le lot D est encore disponible à la vente.

Il rappelle que ce lot, d'une surface totale de 588 m<sup>2</sup> est composé de 3 parcelles cadastrales : les parcelles B 2345 et B 2341 d'une superficie totale de 450 m<sup>2</sup> qui appartiennent à la commune et la parcelle B 2350 d'une superficie de 138 m<sup>2</sup> qui appartient à M. et Mme Jean-François GEAY. Il indique que Mme Stéphanie DEGEREVE a déposé une proposition d'achat pour ce lot au prix fixé par le Conseil Municipal, soit 20 000 €.

Le Conseil Municipal approuve la vente du lot D à Mme DEGREVE et précise que le prix de vente sera réparti au prorata de la surface entre la commune et M. et Mme GEAY.

#### **V. PROJET D'AMENAGEMENT TERRAINS RUE DE L'INDUSTRIE**

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'un tènement rue de l'Industrie composé des parcelles B 1999 et A 1928 situées dans le périmètre d'une OAP (orientation d'aménagement et de programmation) au PLU. La parcelle A 1928, classée en zone UI, est destinée à accueillir un futur équipement public et que la parcelle B 1999, classée en zone UB, est destinée à l'habitat sous condition d'un aménagement global du tènement.

Il rappelle qu'un aménageur privé serait intéressé par l'acquisition de la parcelle B 1999 afin d'y construire des pavillons locatifs ou en accession à la propriété. L'aménagement de cette parcelle nécessite toutefois une réflexion globale sur l'ensemble du tènement, et la création d'une voie d'accès désenclavant la parcelle A 1928 susceptible dans le futur d'accueillir un équipement public. Pour cela, il est proposé que la commune crée la voie d'accès et dépose un permis d'aménager sur la partie restant de la parcelle B 1999 avant vente à un aménageur.

Afin de préparer le permis d'aménager et le suivi du chantier, il propose de recourir à un maître d'œuvre et présente au Conseil Municipal la proposition du Cabinet Réalités d'un montant de 7 950 € HT composé d'une mission « étude de définition et faisabilité et permis d'aménager » pour 1 850 € HT, d'une mission « lever topographique et bornage du tènement » pour 2 350 € HT et d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux pour 3 750 € HT.

Le Conseil Municipal approuve la proposition d'honoraires du Cabinet Réalités et décide de ne commander que la mission « étude de définition et faisabilité et permis d'aménager » pour 1 850 € HT dans un 1<sup>er</sup> temps.

## **VI. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ENVELOPPE DE SOLIDARITE 2022**

Jean-François DEMURGER indique au Conseil Municipal que la commission « bâtiments communaux » a ciblé différents travaux à réaliser en 2022 et qui pourraient bénéficier d'une aide du Département au titre de l'enveloppe de solidarité 2022. Il s'agit de la rénovation du portail du cimetière et de la porte de l'église, de la réfection des courts de tennis, ainsi que des travaux de peinture et de réfection du plafond du restaurant scolaire. Tous les devis n'étant pas encore établis, il propose de reporter cette demande de subvention à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

## **VII. PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DU SIEVS 2020**

Céline DECHAVANNE présente au Conseil Municipal le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable établi par le Syndicat des Eaux de la Vallée du Sornin (SIEVS) pour l'année 2020.

Elle rappelle que le Syndicat étant situé en zone rurale, le nombre d'habitants desservis est assez faible avec seulement 12 habitants desservis par km de réseau en moyenne, ce qui explique que le prix de l'eau soit plus élevé qu'en zone urbaine.

Elle précise que le rendement du réseau est de 82,1 %, ce qui correspond à un très bon rendement compte tenu de l'étendue du réseau, qui représente environ 550 km de réseaux.

## **VIII. INSTALLATION D'UN ABRIBUS RUE DE LA REPUBLIQUE : CONVENTION AVEC LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES**

Jean-François DEMURGER rappelle au Conseil Municipal que la Région Auvergne Rhône-Alpes détient désormais la compétence transport public routier non urbain et scolaire et qu'à ce titre elle peut équiper la commune d'abris voyageurs selon les besoins. L'installation de l'abri voyageurs est pris en charge par la Région, la commune devant auparavant préparer la dalle béton.

La commission voirie a identifié l'arrêt « Maizilly - Ebéniste », situé sur la contre allée le long de la rue de la République, qui est dépourvu d'abri voyageurs et qui est emprunté par un certain nombre d'élèves.

Il propose donc au Conseil Municipal de solliciter auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes l'installation d'un abri voyageurs à l'arrêt « Maizilly - Ebéniste ».

Le Conseil Municipal sollicite l'installation d'un abri voyageur à l'arrêt « Maizilly - Ebéniste » auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, approuve la convention relative à l'installation d'abris voyageurs avec la Région et autorise le Maire à la signer.

## IX. QUESTIONS DIVERSES

### Le Conseil Municipal

- **Accorde** une subvention au Sou des Ecoles pour l'achat de livres destinés à la bibliothèque de l'école publique
- **Discute** des décorations de fin d'année qui seront préparées par les conseillers municipaux
- **Est informé** de l'inspection des combles de la mairie par la ligue de protection des oiseaux qui ont été identifiés comme lieu de reproduction des chauves-souris. Une convention sera signée avec la LPO pour préserver ce lieu de reproduction.
- **Est informé** de la plantation d'arbres fruitiers à l'école publique le vendredi 24 novembre

Le Maire,  
René VALORGE